



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 11 février 2019



Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Concerne: question parlementaire N° 211 de Monsieur le Député Paul Galles

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse commune, des ministères impliqués, à la question parlementaire posée par l'honorable Député Galles.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 11 février 2019

Monsieur le Président de la Chambre
des Députés

19, rue du Marché-aux-Herbes

L-1728 Luxembourg

Réponse commune du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du Ministre de la Mobilité et des Travaux publics à la question parlementaire N° 211 de Monsieur le Député Paul Galles

Par sa question parlementaire, l'honorable Député désire recevoir des renseignements concernant le parking de l'École internationale à Differdange.

De manière générale, il convient de souligner que l'École internationale à Differdange profite d'une excellente accessibilité. Sur le site même de l'école des stationnements pour environ 80 vélos ont été aménagés. De plus, l'École internationale se situe à moins de 500 mètres de la gare de Differdange et est donc très bien connectée aux transports publics. En outre, un parking se situe à proximité de la gare qui permettrait au personnel scolaire de l'École internationale à Differdange de venir également en voiture.

À cela s'ajoute qu'en septembre 2012, lors de la phase de conception du bâtiment pour l'école secondaire de l'École internationale de Differdange, il a été convenu entre la Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et le Collège échevinal de la Ville de Differdange que le nouveau bâtiment ne disposerait pas de places de parking pour le personnel de l'école.

En effet, la Ville de Differdange prévoyait à l'époque la construction d'un parking couvert de 800 places à proximité du site de l'école. Il était prévu que l'État pourrait y louer des emplacements pour le personnel de l'école.

En avril 2015, le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse confirmait l'intérêt pour la location de 150 emplacements dans ce parking dès son ouverture, prévue pour septembre 2020.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche